Les diabétiques veulent toute la lumière sur l'affaire du Mediator et la transparence dans le domaine du médicament

L'affaire du Mediator altère gravement cette nécessaire confiance. Elle plonge dans le doute les patients, obligés de placer leurs attentes, leur existence même, dans les médicaments et ceux qui les fabriquent et les prescrivent.

Pourquoi le Médiator fut-il prescrit comme médicament du diabète, alors qu'initialement, en 1976, caractérisé pour « traiter les troubles métaboliques de l'hyperglycémie (et non pas le diabète) et l'hypertriglycéridémie (graisse dans le foie) chez les personnes en surpoids », il n'était pas réellement considéré comme un antidiabétique oral ?
C'est seulement il y a une dizaine d'années, que fut ajouté, dans les indications d'utilisation de ce médicament dans le diabète de type 2 : « adjuvant du régime adapté chez les diabétiques en surcharge pondérale ».
Pourquoi le Médiator fut-il prescrit comme médicament du diabète, alors qu'il ne figurait pas, en 2006, dans les recommandations de la Haute Autorité de Santé, tout en étant toujours remboursé à 65% ?
Pourquoi le Médiator, contrairement à ses indications thérapeutiques, a-t-il trop souvent été prescrit pour la perte de poids ?
Pourquoi le Médiator a-t-il été retiré du marché si tardivement en France, sans une véritable, large et transparente explication, et sans une sensibilisation de ceux qui en avaient consommé ?

Au nom des 3 millions de diabétiques de France, par respect des personnes décédées, de la douleur de leur famille, des inquiétudes de tous ceux ayant consommé ce médicament, l'Association Française des Diabétiques exige que toute la lumière soit faite.

Pour qu'une telle affaire ne se reproduise plus jamais, nous exigeons que les études, les autorisations,la mise sur le marché, le contrôle et le suivi des médicaments soient effectués dans la plus totale transparence. Pour garantir cette transparence, l'AFD exige que les représentants des usagers de la santé soient associés au contrôle des médicaments dès la phase des essais cliniques.

L'AFD se réjouit que le Ministère de la Santé semble avoir pris des mesures allant dans le bon sens. L'AFD sera présente et très vigilante dans la commission d'étude envisagée.

Afin de conforter son information et sa position, **l'AFD appelle les personnes ayant pris du Mediator ou leur famille, à lui communiquer dans le détail les conditions de la prescription et de la consommation de ce produit.**

Envoyez vos témoignages à : connaissance.diabete@afd.asso.fr

Ou écrivez à : Cellule Mediator-AFD, 88 rue de la Roquette, 75544 Paris cedex 11
Tél : 01 40 09 24 25

L'AFD prendra toutes les dispositions nécessaires à la défense des personnes atteintes du diabète et de leur famille.